



GROUPE SPECIAL SUR L'ARTICLE 13
Troisième session
Genève, 16-18 décembre 1996
Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Des dispositions ont été prises pour que la troisième session du Groupe spécial sur l'article 13(AG13) se tienne au Palais des Nations, à Genève, du 16 au 18 décembre 1996. La session sera ouverte par le Président le lundi 16 décembre 1996 à 10 heures, dans la salle XIX.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

2. L'ordre du jour provisoire de la troisième session de l'AG13, tel que proposé après consultation du Président, est le suivant :

1. Ouverture de la session
2. Questions d'organisation
 - a) Adoption de l'ordre du jour
 - b) Election des membres du bureau autres que le Président
 - c) Organisation des travaux de la session
 - d) Organisation des travaux des futures sessions
3. Réponses au questionnaire sur l'établissement d'un processus consultatif multilatéral et autres apports
4. Calendrier proposé pour les travaux
5. Rapport sur les travaux de la session

III. ANNOTATIONS

1. Ouverture de la session

3. La troisième session du Groupe spécial sur l'article 13(AG13) sera ouverte par le Président le lundi 16 décembre 1996 à 10 heures, dans la salle XIX.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour provisoire est présenté pour adoption (voir par. 2 ci-dessus).

b) Election des membres du bureau autres que le Président

5. L'article 27 du projet de règlement intérieur de la Conférence des Parties, tel qu'il est appliqué, prévoit l'élection d'un bureau pour l'AG13. Le vice-président et le rapporteur n'ont pas encore été élus. Sous la direction du Président de la Conférence des Parties, des consultations avec les coordonnateurs régionaux sont en cours concernant l'élection des vice-présidents et des rapporteurs des organes subsidiaires autres que l'AGBM. Le Président de l'AG13 rendra compte oralement de l'état de ces consultations.

c) Organisation des travaux de la session

i) Documentation

6. Conformément aux conclusions formulées par l'AG13 à sa deuxième session (FCCC/AG13/1996/2, par. 12), les principaux documents présentés à la session seront les réponses au questionnaire sur l'établissement d'un processus consultatif multilatéral au titre de l'article 13 (FCCC/AG13/1996/Misc.1 et Add.1, FCCC/AG13/1996/Misc.2 et Add.1) et la synthèse de ces réponses établie par le secrétariat (FCCC/AG13/1996/1). Ces documents soulèvent des questions concernant le mandat, les fonctions, la composition et les méthodes de travail d'un éventuel processus consultatif multilatéral, ainsi que l'organisation des travaux futurs de l'AG13.

7. On trouvera à l'annexe I une liste des documents ayant trait à l'ordre du jour provisoire, ainsi que des autres documents disponibles à la session.

ii) Programme des réunions

8. Le programme des réunions pour la session sera fonction des installations et services de conférence disponibles durant les heures de travail normales, des services d'interprétation pour une séance étant assurés de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Des séances officieuses sans interprétation peuvent être également organisées le cas échéant. Les délégations sont invitées à tirer pleinement parti de ces services et installations en respectant les horaires prévus pour l'ouverture des séances.

La formule proposée pour l'organisation des travaux est présentée dans l'annexe II.

d) Organisation des travaux des futures sessions

9. Il peut être utile d'examiner le programme de travail des futures sessions de l'AG13. La quatrième session de l'AG13 pourrait se tenir pendant trois jours entre le 27 février et le 7 mars 1997, et la cinquième pendant trois jours en août prochain, sous réserve de l'examen de ce calendrier par le bureau de la Conférence des Parties. Le Président de l'AG13 rendra compte oralement des décisions du bureau de la Conférence des Parties concernant le calendrier des réunions prévues au titre de la Convention en 1997. Cela permettrait d'éviter tout chevauchement avec les sessions du Groupe spécial du Mandat de Berlin (AGBM).

3. Réponses au questionnaire sur l'établissement d'un processus consultatif multilatéral et autres apports

10. L'AG13, à sa première session, a décidé de prier les Parties de présenter par écrit des observations sur le processus consultatif multilatéral (FCCC/AG13/1995/2, par. 17). Des documents rassemblant les communications des Parties et des Etats non parties (FCCC/AG13/1996/Misc.1) ainsi que celles d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales (FCCC/AG13/1996/Misc.2) concernant le questionnaire diffusé par le secrétariat au sujet du processus consultatif multilatéral et de sa conception ont été mis à la disposition des participants aux sessions de février/mars 1996 des organes subsidiaires. Des communications supplémentaires ont été présentées dans les documents FCCC/AG13/1996/Misc.1/Add.1 et FCCC/AG13/1996/Misc.2/Add.1). En outre, une synthèse de ces communications mettant en évidence certains axes de convergence qui semblent se dégager a été distribuée aux participants à la session de juillet 1996 (FCCC/AG13/1996/1). L'AG13, à sa deuxième session, a pris note, en l'approuvant, de la synthèse des réponses au questionnaire sur l'établissement d'un processus consultatif multilatéral et a estimé qu'elle constituerait une base de départ utile pour des débats de fond à sa troisième session.

11. Le rapport du Président relatif à la réunion-débat sur les processus consultatifs existants et les procédures actuellement appliquées en cas d'inobservation ou pour le règlement des différends, convoquée le 9 juillet 1996, figure dans le rapport sur les travaux de la deuxième session (FCCC/AG13/1996/2).

4. Calendrier proposé pour les travaux

12. La Conférence des Parties, à sa première session, a créé l'AG13 en le chargeant d'étudier toutes les questions relatives à la conception et à l'établissement d'un mécanisme multilatéral de consultation (voir la décision 20/CP.1 dans le document FCCC/CP/1995/7/Add.1). A sa deuxième session, elle a décidé que l'AGBM pourrait, s'agissant du processus consultatif multilatéral, demander à l'AG13 les avis jugés nécessaires sur ce sujet (voir la décision 5/CP.2 dans le document FCCC/CP/1996/15/Add.1). Toute conclusion intéressant les travaux de l'AG13 que l'AGBM pourrait formuler à sa

cinquième session, qui doit se tenir du 9 au 13 décembre 1996, sera communiquée au Groupe.

13. Compte tenu des décisions de la Conférence des Parties, le secrétariat propose que le calendrier des travaux de la session s'articule autour des thèmes suivants : débat général sur les propositions des Parties; débat sur la portée du mécanisme envisagé et les éléments de procédures à adopter; et examen des travaux futurs de l'AG13. Le calendrier proposé pour les travaux est présenté à l'annexe II.

5. Rapport sur les travaux de la session

14. La durée relativement courte de la session, ainsi que la nature des débats, peuvent influencer sur la question de savoir si un projet de rapport sur les travaux de la session pourra être établi à la fin de celle-ci. L'AG13 souhaitera peut-être adopter des décisions ou le texte de conclusions de fond au titre des points ou sous-points pertinents de l'ordre du jour et, comme il l'a fait à ses première et deuxième sessions, autoriser le Président (ou le rapporteur, s'il est élu, suivant les indications du Président) à achever le rapport après la session avec le concours du secrétariat. Tout sera mis en oeuvre pour que les conclusions soient disponibles dans toutes les langues, mais cela ne sera possible que si l'on dispose de suffisamment de temps pour la traduction.

Annexe I

**DOCUMENTS PRESENTES AU GROUPE SPECIAL SUR L'ARTICLE 13
A SA TROISIEME SESSION**

Document établi pour la session

FCCC/AG13/1996/3 Ordre du jour provisoire annoté

Autres documents présentés à la session

FCCC/AG13/1996/1 Questionnaire sur la mise en place d'un processus consultatif multilatéral au titre de l'article 13 : synthèse des réponses

FCCC/AG13/1996/2 Rapport du Groupe spécial sur l'article 13 sur les travaux de sa deuxième session, tenue à Genève le 10 juillet 1996

FCCC/AG13/1996/Misc.1 et Add.1 Responses to questionnaire relating to the establishment of a multilateral consultative process: submissions by Parties and non-parties (anglais seulement)

FCCC/AG13/1996/Misc.2 et Add.1 Responses to questionnaire relating to the establishment of a multilateral consultative process: submissions by intergovernmental and non-governmental bodies (anglais seulement)

FCCC/CP/1995/7 et Add.1 Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa première session, tenue à Berlin du 28 mars au 7 avril 1995

FCCC/CP/1996/15 et Add.1 Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session, tenue à Genève du 8 au 19 juillet 1996

Autres documents disponibles à la session pour référence

A/AC.237/59 Examen de la mise en place d'un processus consultatif multilatéral pour le règlement des questions relatives à l'application de la Convention (article 13)

A/AC.237/Misc.46 Consideration of the establishment of a multilateral consultative process for the resolution of questions regarding implementation (Article 13): submissions from delegations relating to Article 13 (anglais seulement)

FCCC/CP/1995/Misc.2 Consideration of the establishment of a multilateral consultative process for the resolution of questions regarding implementation (Article 13): a review of selected non-compliance, dispute resolution and implementation review procedures

Annexe II

CALENDRIER DES TRAVAUX PROPOSE POUR
LE GROUPE SPECIAL SUR L'ARTICLE 13

	Lundi 16 décembre	Mardi 17 décembre	Mercredi 18 décembre
10 heures - 13 heures	Débat général sur les propositions des Parties	Portée du mécanisme	Futur programme de travail
15 heures - 18 heures	Portée du mécanisme	Eléments de procédures	Rapport sur les travaux de la session
